

## PREAMBULE

### Contexte général

L'accélération de la crise climatique, écologique et sociale que nous connaissons depuis plusieurs années déjà confirme l'urgence et la nécessité de changer notre modèle de développement.

Au niveau de la filière alimentaire, le développement de commerces et de transformateurs alimentaires bio de proximité apparaît comme une réponse adaptée à cette situation à plusieurs titres :

- Développement des modes de production respectueux de l'environnement et des ressources naturelles,
- Limitation des transports et des déchets,
- Création d'emplois non délocalisables et juste répartition des richesses créées,
- Ancrage territorial des activités et création de lien social.

Ce constat semble être de plus en plus partagé au sein de la population et ceci se traduit notamment par une forte croissance économique du secteur de l'agriculture biologique et des circuits court alimentaires et par la multiplication des projets de création d'activités dans ce secteur. Si ce dynamisme de la filière de l'alimentation responsable est une bonne nouvelle, nous faisons toutefois le constat que ses acteurs doivent faire face à différentes contraintes, qui sont autant de freins à leur implantation et à leur développement sur le territoire auvergnat :

- Manque d'un réseau d'accompagnement spécialisé dans leurs métiers,
- Accès compliqué et onéreux à des outils et services adaptés,
- Faible capitalisation/fragilité économique,
- Filière globalement peu structurée, en termes de logistique d'approvisionnement notamment.

A ces problématiques, il faut ajouter l'intérêt grandissant de la grande distribution et de l'industrie agro-alimentaire pour ce secteur d'activité à forte croissance. Au-delà de la concurrence économique vis-à-vis des entrepreneurs indépendants et engagés dans une démarche responsable que cela représente, nous faisons le constat que cela contribue fortement à brouiller le sens et les valeurs défendues par ces derniers.

Dans ce contexte, les fondateurs et fondatrices de la Scic SA Caap ont souhaité s'inspirer du modèle d'organisation collective innovant développé par la Scic SA Grap depuis 2013 en Rhône Alpes pour créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif rassemblant les acteurs auvergnats de l'alimentation responsable autour d'une entreprise commune leur proposant des services et outils adaptés à leurs besoins.

### Historique de la démarche

La création de la Scic SA Caap est le fruit de la rencontre courant 2019 d'un porteur de projet souhaitant mettre en œuvre ce projet, de la Scic SA Grap qui l'a accompagné, des acteurs et financeurs auvergnats de l'ESS qui l'ont soutenu et d'entrepreneurs locaux engagés pour une alimentation responsable qui ont décidé de s'impliquer dans la démarche.

A l'issue de plusieurs rencontres collectives courant 2020 pour définir les contours du projet (projet politique, gouvernance, etc.), une association de préfiguration de la Scic, la Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité (Caap), a été créée le 20 juillet 2020 afin de formaliser

le projet et de mener de premières activités d'accompagnement de porteurs de projet. Deux premières activités hébergées par la Caap (La Clairière et L'Épiforie) ont ainsi démarré entre mars et mai 2021.

Sur la base de ces premières réalisations, les fondateurs et fondatrices de la Caap ont confirmé leur intérêt pour le projet et ont validé les présents statuts et la transformation de l'association en Scic SA.

### **Finalité d'intérêt collectif de la Scic**

La finalité d'intérêt collectif de la Scic SA Caap est de contribuer à la structuration et au développement d'une filière alimentaire territorialisée et résiliente en Auvergne.

Pour cela, elle vise à :

- Fédérer les acteurs locaux de la filière alimentaire autour de principes d'entraide, de coopération et de mutualisation,
- Soutenir les acteurs locaux existants de la filière alimentaire en leur proposant des services mutualisés : gestion administrative, gestion sociale, informatique de gestion, accompagnement, formation, logistique et tout autre service adapté à leurs besoins,
- Favoriser la création d'activités et d'emplois dans le secteur de l'alimentation en proposant aux porteurs de projet un accompagnement adapté et un cadre sécurisant et facilitant pour l'exercice de leurs activités.

Son activité s'inscrit dans le respect des principes suivants :

- Promotion de modes de production respectueux de l'environnement et des ressources naturelles (agriculture biologique notamment) : limitation des intrants externes, limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, respect du bien-être animal, de la biodiversité et de la saisonnalité, sobriété énergétique, préservation de la ressource en eau et des sols
- Promotion de modes de production permettant au plus grand nombre de vivre du métier d'agriculteur : exploitations agricoles de taille humaine, soutien à l'installation agricole, juste rémunération du travail, implication dans les échanges locaux
- Participation à la réduction des déchets, à la limitation des transports longue distance, à la sobriété énergétique : objectif « zéro déchet », lutte contre le gaspillage
- Développement d'activités économiques ancrées dans leurs territoires, selon une logique de circuits courts : proximité géographique, limitation du nombre d'intermédiaire
- Engagement dans le tissu économique et associatif local dans une logique de solidarité, de coopération et en cohérence avec la charte
- Pédagogie et transparence vis-à-vis des consommateurs
- Promotion des produits locaux et savoirs faire artisanaux (au sens TPE)
- Limitation des produits ultra transformés
- Développement d'activités économiques socialement juste : juste répartition de la valeur créée entre les différents acteurs de la filière, gouvernance collective, participation des salariés au capital social
- Principe de réalité économique : viabilité économique des entreprises associées alliant qualité de l'offre et mixité sociale
- Recherche de l'adéquation entre le service proposé/mutualisé et l'attente des entreprises associées
- Gouvernance collective et démocratique, coopération, entreprise partagée
- Bienveillance, transparence, confiance, convivialité

- Développement commun : solidarité, complémentarité, partenariat entre les associés, prise de capital partagée, mutualisation du risque financier
- Recherche de l'autonomie financière, indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics
- Représentation politique des associés/adhérents
- Accessibilité pour le plus grand nombre à une alimentation de qualité, sanitaire, nutritionnelle et organoleptique, et amélioration de la santé publique
- Maintien et développement des commerces de proximité dans les zones rurales ou les quartiers défavorisés...
- Création et développement de lien social, de services rendus à la population
- Amélioration des conditions de travail des entrepreneurs et des salariés : autonomie, protection sociale, juste rémunération, plaisir et engagement, sens donné au travail
- Reconnaissance de l'individu en tant qu'acteur de sa vie professionnelle, de son territoire et plus globalement de la société

### **Les valeurs et principes coopératifs**

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales tels qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut Scic se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet présenté ci-dessus.